



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Martinique : fruits et legumes

Question écrite n° 505

Texte de la question

M Guy Lordinot appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les difficultes que rencontre le secteur de l'ananas transforme en Martinique. Cette activite represente un element important de l'equilibre economique et social de la region Nord de son departement. En consequence, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de favoriser le maintien de cette filiere ainsi que les actions qui pourraient etre menees en direction des instances communautaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la foret connait l'importance economique de la transformation de l'ananas pour le departement de la Martinique et entend assurer a cette filiere les meilleures conditions de fonctionnement. La production de conserves d'ananas beneficie actuellement d'un regime communautaire d'aide destine a compenser ses surcouts de fabrication par rapport a ceux des industries concurrentes des pays tiers. Du fait de la crise qui seyait depuis trois ans sur les marches mondiaux de l'ananas de conserve, l'aide unitaire a la tonne « net » de conserve produite a du etre relevee de facon significative des 1987. En 1988 la Commission des communautes europeennes a propose le plafonnement de l'aide unitaire. Convaincu que malgre l'extension du soutien communautaire au jus d'ananas ce plafonnement aurait entraine la disparition de la filiere, le gouvernement francais a refuse ces propositions et obtenu que le regime d'aide soit reconduit. Ainsi l'aide unitaire accordee a la conserve d'ananas a ete revalorisee pour la campagne 1988-1989 de 4,6 p 100, atteignant 7 030 francs la tonne « net ». Si dans l'immediat les interets majeurs de la filiere de transformation de l'ananas sont preserves, il convient de preparer l'avenir. C'est pourquoi le gouvernement francais veille, d'une part, a la bonne insertion de la filiere ananas dans le cadre des reflexions en cours au niveau de la communaute sur les mesures a prendre en faveur des DOM et entend, d'autre part, continuer a favoriser la necessaire diversification des conserveries d'ananas vers d'autres activites de transformation des fruits.

Données clés

Auteur : [M. Lordinot Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 505

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2154